

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1005

présenté par

M. Le Fur, M. Censi, M. Chrétien, M. Cinieri, M. Foulon, Mme Grosskost et M. Frédéric Lefebvre

à l'amendement n° 324 (Rect) de Mme Clergeau

AVANT L'ARTICLE 61

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des ressources »

les mots :

« du revenu fiscal de référence ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de ressources »

les mots :

« du revenu fiscal de référence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « ressources » de l'amendement n° 324 est beaucoup trop vague et est susceptible de diverses interprétations.

C'est pourquoi, dans un souci de précision le présent sous-amendement vise à substituer les termes de « revenu fiscal de référence », au terme de « ressources ».